

# Des labos de démocratie participative

**Les CCE offrent aux enfants l'opportunité de s'investir dans la vie de leur commune et de devenir acteurs de leur citoyenneté. Mais avec quel impact ?**

● Romain VEYS

**P**articiper au développement de sa commune, même lorsque l'on a 10 ans, c'est une activité à laquelle des milliers de petits Wallons et Bruxellois prennent chaque année part, au travers de structures participatives mises en place à l'échelon local : les conseils communaux des enfants (CCE).

Concrètement, ces microlaboratoires de démocratie active et citoyenne ont vu le jour dans les années 80, à Waremme tout d'abord, ainsi qu'à Frasnes-lez-Anvaing (lire en page 3), offrant aux jeunes de ces communes l'occasion de prendre part aux décisions locales en matière de politique de la jeunesse.

## PLUS QU'UNE SIMPLE MESURE COSMÉTIQUE

Mais quelle est l'utilité réelle d'une telle structure ? Ne s'agit-il pas d'une initiative avant tout cosmétique voulue par quelques élus désireux de se faire bien voir de leurs électeurs en prévision des prochains scrutins communaux ?

*« Non, bien que l'on ne puisse pas faire de généralité pour l'ensemble des 168 communes qui possèdent aujourd'hui un conseil communal des enfants. Les communes qui travaillent avec nous s'engagent dans une démarche pédagogique et éthi-*

*que. Les conseils sont encadrés par des professionnels et mettent en place des projets citoyens concrets »,* répond Évelyne Waonry, directrice du Carrefour régional et communautaire de Citoyenneté et de Démocratie (l'ASBL CRECCIDE).

## ABSENCE DE RÉGLEMENTATION

*« La mission de notre ASBL est d'éduquer à la citoyenneté et aux valeurs démocratiques en faisant de nos enfants des citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires. Depuis 1994, nous accompagnons ainsi les communes qui le souhaitent afin de mettre en place ces CCE par le biais de toute une série d'actions, allant de simples réunions préparatoires à la formation des acteurs de terrains qui vont encadrer ce conseil, mais aussi des enfants qui vont y participer. »*

Il est vrai que, en l'absence d'une réglementation régionale bien définie sur le sujet, les communes désireuses d'installer un CCE se retrouvent souvent dans le flou : comment faire ? Avec quels enfants ? Et quels objectifs ?

Le CRECCIDE apporte donc son expertise sur cette question, au bénéfice des enfants, des communes et de la démocratie participative. De quoi, en somme, former les acteurs de

demain. ■

>[www.creccide.be](http://www.creccide.be)

## EN DEUX MOTS...

### Quels enfants ?

Traditionnellement, ces conseils sont accessibles aux enfants domiciliés sur le territoire communal, âgés de 9 à 12 ans. Mais vu l'absence de réglementation régionale sur le sujet, il n'est pas rare de trouver des exceptions.

### Quelle légitimité ?

Dans la majeure partie des cas, le processus de sélection des enfants s'effectue par le biais d'élections, le plus souvent organisées au sein des écoles de l'entité communale, tous réseaux confondus.

### Quel budget ?

Afin de mener à bien leurs projets, les conseils bénéficient, pour certains, d'un petit budget débloqué par la commune. Celui-ci se présente soit sous la forme d'une enveloppe fermée octroyée en début de mandat, soit sous la forme d'une somme allouée tout au long de l'année par la Commune en fonction des projets défendus par les enfants. R.V.

# Toujours plus de conseils wallons

**A**ctifs pour les uns, plus simplement consultatifs pour les autres, ces conseils communaux « modèles réduits » ont rapidement proliféré à travers la Wallonie et Bruxelles.

Rien que sur les vingt dernières années, leur nombre a plus que triplé pour atteindre, en 2016, celui de 168 conseils communaux des enfants.

Et si, depuis quelques années, cette croissance a tendance à ralentir en Wallonie, elle connaît

un nouveau pic cette année, à l'approche du scrutin communal d'octobre prochain.

## À BRUXELLES AUSSI

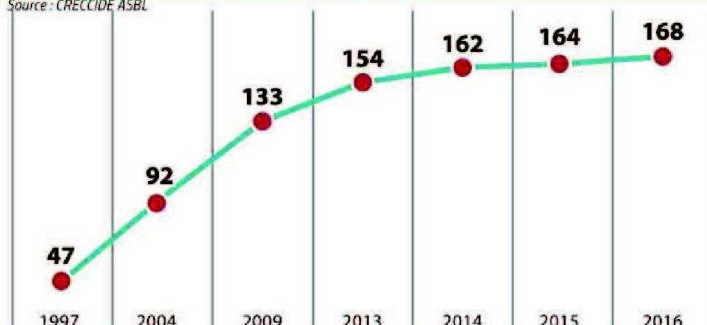
Cette dernière observation vaut au moins autant pour Bruxelles, où les mises en place de CCE, d'ordinaires moins nombreux proportionnellement qu'en Wallonie, connaissent une belle recrudescence également.

« Probablement que certaines communes wallonnes et bruxelloises qui avaient inscrit la création d'un conseil communal des enfants dans leur déclaration de politique

générale avaient mis ça dans les cartons. Aujourd'hui, ces communes se réveillent et nous recevons dès lors de nombreuses sollicitations pour les accompagner dans la mise en place de leur CCE », confirme Évelyne Waonry, du CRECCIDE. ■ R.V.

## Évolution du nombre de conseils communaux des enfants en Wallonie (+ Région Bruxelles-Capitale)

Source : CRECCIDE ASBL



## Plus de 3 000 enfants élus via leur commune

**L**e nombre d'enfants qui siègent au sein de ces structures varie d'une commune à l'autre : s'il n'est pas rare de retrouver des CCE fonctionnant avec une grosse poignée de petits conseillers, d'autres croulent sous les jeunes mandataires. « À Mons, ils sont près de 60 dans le CCE », apprend-on du côté

du CRECCIDE. « En moyenne, on peut estimer entre quinze et vingt le nombre d'enfants siégeant au sein des conseils. »

Ils sont dès lors plus de 3 000 enfants qui, chaque année, endossent le rôle de représentant des enfants de leur commune au sein de leur CCE.

## CHEZ LES ADOS

Mais les enfants n'ont pas le monopole de la participation citoyenne active chez les mineurs wallons et bruxellois. En effet, 43 communes wallonnes et bruxelloises disposent actuellement d'un conseil communal des jeunes (CCJ, pour les 12-18 ans) et

deux provinces wallonnes (Brabant wallon et Luxembourg) ont même mis sur pied un conseil des jeunes sur leur territoire à l'échelle provinciale. ■ R.V.